

TARIF

Beobank
Home Secure Pro

Protégez votre activité professionnelle contre les cambriolages, agressions et le risque d'incendie⁽¹⁾



beobank PRO

LES FORMULES D'ABONNEMENT

COMFORT PRO

ALARME CONNECTÉE
+ INFORMATION IMMÉDIATE DE L'ABONNÉ

SERENITY PRO

ALARME CONNECTÉE
+ INFORMATION IMMÉDIATE DE L'ABONNÉ
+ INTERVENTION D'UN AGENT DE GARDIENNAGE

ÉQUIPEMENT

Mise à disposition d'un système d'alarme connecté

1 centrale d'alarme connectée via Internet et GSM, 3 détecteurs d'intrusion⁽²⁾, 1 sirène intérieure indépendante, 1 clavier, 1 télécommande ou un bouton d'alerte



Contrôle à distance et maintenance (y compris le remplacement des piles)



DETECTION D'INTRUSION

Télésurveillance 24h/24 et 7j/7 du local professionnel par le centre de surveillance EPS



Détection d'intrusion avec prise de photos⁽³⁾ (si fonction souhaitée), appel de contrôle et information immédiate en cas d'alarme



Photos transmises à l'abonné par email ou application mobile



Photos transmises au centre de surveillance et à l'abonné par email ou application mobile

Analyse de la situation par un opérateur du centre de surveillance



Intervention sur place d'un agent de gardiennage⁽⁴⁾



Information de la Police⁽⁴⁾



Organisation des mesures de sauvegarde⁽⁵⁾ en votre absence : gardiennage ou sécurisation des issues⁽⁴⁾



DETECTION DE RISQUES D'INCENDIE

Mise à disposition et maintenance du Détecteur de Fumée Télésurveillé⁽⁶⁾

EN OPTION
(voir au verso)

EN OPTION
(voir au verso)

SERVICES PRATIQUES

Accès à l'espace abonné sur Internet et application mobile⁽⁷⁾



Signô : information sur la mise en marche ou la mise à l'arrêt du système



Par e-mail et/ou notification



Par e-mail et/ou notification

Service de pilotage à distance et d'information sur l'état du système d'alarme



Par application mobile ou espace abonné



Par application mobile ou espace abonné

À partir de **38,50 €**
HTVA/mois⁽⁸⁾

À partir de **47,50 €**
HTVA/mois⁽⁸⁾

(1) Par détection de fumée. (2) Selon vos besoins : détecteurs d'ouverture ou détecteur de mouvement (équipés ou non de la fonction photo et pouvant s'adapter à la présence d'un animal domestique). (3) Sous réserve de compatibilité technique. Dans la limite de 5 détecteurs "photo" par installation. (4) Si nécessaire, après levée de doute conformément à la réglementation. (5) Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et généralement couverts par votre assureur. (6) Selon la région dans laquelle vos locaux sont situés, l'installation d'au moins un détecteur de fumée peut être obligatoire. Selon la réglementation applicable à votre activité et vos locaux, ce détecteur de fumée peut ne pas être suffisant pour répondre à vos obligations de sécurité incendie. Renseignez-vous auprès des autorités compétentes. (7) Disponible sur vos plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité. (8) Tarif HTVA « à partir de » pour un équipement de base, hors frais d'installation et de mise en service de 150,00 € HTVA, hors options.

L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE









Un technicien-conseil se déplace sur le site à protéger, réalise le diagnostic sécurité des lieux et installe le système d'alarme sans travaux importants. Il le met en service, le raccorde au centre de surveillance et forme les utilisateurs présents à son utilisation. **150,00 € HTVA.**

TRANSMISSION GSM

Ce service permet de doubler votre connexion principale (Internet DSL/câble/fibre) avec le centre de surveillance. Ce service utilise le réseau de téléphonie mobile et peut ainsi prendre le relais en cas de coupure d'électricité ou de la liaison internet.

Ce service comprend l'abonnement GSM dédié au service ainsi que les communications **Inclus**

OPTION : LES EXTENSIONS TÉLÉSURVEILLÉES (tarif HTVA mensuel)

	▶ La télécommande	1,50 €
	▶ Le bouton d'alerte	1,50 €
	▶ Le clavier	3,00 €
	▶ Le détecteur d'ouverture	1,50 €
	▶ Le détecteur de mouvement (équipé ou non de la fonction prise de photos ⁽⁹⁾)	3,00 €
	▶ Le détecteur de fumée ⁽¹⁰⁾	3,00 €
	▶ La sirène intérieure	3,00 €
	▶ La sirène extérieure avec flash	4,50 €

(9) Dans la limite de 5 détecteurs "photo" par installation.

(10) Selon la région dans laquelle vos locaux sont situés, l'installation d'au moins un détecteur de fumée peut être obligatoire. Selon la réglementation applicable à votre activité et vos locaux, ce détecteur de fumée peut ne pas être suffisant pour répondre à vos obligations de sécurité incendie. Renseignez-vous auprès des autorités compétentes.

LES AUTRES SERVICES (tarif HTVA)

TESTS DE BON FONCTIONNEMENT

▶ Vérification périodique de la bonne transmission des informations au centre de surveillance	Inclus
▶ Télédiagnostic, télémaintenance et information de l'abonné en cas de dysfonctionnement	Inclus

INTERVENTIONS TECHNIQUES

▶ Intervention de maintenance dans le cadre du service	Inclus
▶ Entretien annuel par un technicien-conseil (L'accompagnement à distance par notre service technique peut être réalisé sans frais)	99,00 € / intervention
▶ Intervention à la demande de l'abonné non liée à la maintenance du système d'alarme	79,00 € / intervention
(travaux, rénovation intérieure, extension de la configuration, démontage en fin de contrat, ...)	
▶ Démontage de l'équipement	150,00 €

INTERVENTIONS SÉCURITAIRES en formule SERENITY PRO

▶ Intervention d'un agent de gardiennage G4S sur place si nécessaire	Inclus
▶ En cas de déplacements répétitifs dus à un mauvais usage ou au non-respect des consignes d'utilisation	89,90 € / intervention

MESURES DE SAUVEGARDE

Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et généralement couverts par votre assureur.

▶ L'heure de gardiennage (toute heure entamée est due)	33,00 €
--	----------------

Beobank Home Secure est un service opéré par Euro Protection Surveillance SA - Société Anonyme au capital de 6.000.000 euros - RPM BRUXELLES - TVA BE 0679 698 103 - Boulevard International 55 D, 1070 BRUXELLES. Autorisations d'exercer en tant qu'entreprise de systèmes d'alarme et de systèmes caméras délivrées par le Ministre de l'Intérieur conformément à la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière.

Services proposés aux professionnels sous réserve des conditions et limites figurant dans les Conditions Générales. Engagement 12 mois minimum - Photos non contractuelles - Tarifs HTVA au 01/07/2024.



Plus de renseignements :
rendez-vous dans votre **agence Beobank** ou votre **PRO Center** ou contactez **Beobank Service Center** au **02 620 27 62**